Les Marsouins du Comminges

SECTION ENTRAINEMENT AQUATIQUE
En vue de passer la formation SSA

Cotisation saison 2026/2027 : 220€

NOM :	**Prénom :**	**Né(e) le :**

Adresse complète : ……

Code Postal : …… Ville : ……...

N° de portable : …… Mail : ……..@.....

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Fait à …… le : ……../……./……

SIGNATURE,
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Personne à prévenir en cas d'urgence :
Nom : …… Prénom : …….. N° de téléphone : ……

Merci de nous signaler tout problème : Asthme, épilepsie, allergies…

Entraînements le samedi de 20h à 21h30.

Adhésion
La cotisation pour la saison 2026/2027 licence FFN comprise sera de : **220€**
Toute inscription est définitive pour la saison entière, pas de remboursement possible.

Nous acceptons les chèques vacances, Coupons Sport
Si paiement par chèque, vous pouvez payer en une fois ou nous vous proposons une facilité de paiement en 3 chèques (veuillez faire des comptes rond), à l'ordre des Marsouins du Comminges

1 chèque	3 chèques	(Compte rond)	
N°	N°	N°	N°
Montant	Montant	Montant	Montant

L'adhérent doit fournir le dossier complet pour être inscrit au club dans **les 10 jours** suivant la remise des imprimés.
Il ne pourra en aucun cas suivre les entraînements si nous ne sommes pas en possession de son inscription, ceci pour des mesures de sécurité.
Il pourra participer au cours de la section adultes le lundi et mercredi de 20h à 21h30.
Durant cette saison, il devra passer un test prérequis natatoire valider par un maître-nageur pour valider la formation du SSA.
Cette adhésion n'inclus pas la formation du PSE1, PSE2 et SSA. Ces formations se feront dans une autre association de sauvetage de votre choix.

Pièces à joindre lors de l'inscription :
- licence FFN dûment renseignée
- paiement

CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION
A LA PRATIQUE DE LA NATATION OU DE L'AQUAGYM

Je soussigné Docteur ……certifie avoir examiné ce jour

Mme, M. …… Né(e) le ……..

appartenant à l'association les Marsouins du Comminges et n'avoir pas constaté à cette date, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du sport suivant, y compris en compétition.

Rayez la mention inutile **Natation** ou **Aquagym**

A ……..

Le …….

Cachet **Signature**

……

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

(À renseigner obligatoirement pour toutes les activités)

Je soussigné (e) : M/Mme : Nom : …… Prénom : ……

Demeurant : ……..

Code postal : ……. Ville : …….

Autorise les responsables du Club de Natation « les Marsouins du Comminges » à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident pouvant survenir pendant les entraînements ou compétitions. **Signature** :

Les urgences se font à l'hôpital.

Autres personnes à prévenir en priorité :

Nom : …….. Prénom :……

N° de téléphone : …….. Portable : …….

Précautions à prendre : (Allergies aux médicaments, etc.)

Merci de nous signaler tout problème (Asthme, épilepsie et autres)

Les Marsouins du Comminges

REGLEMENT INTERIEUR
MAJEURS

Lire attentivement, les articles de ce règlement, car dès le retour du dossier d'inscription ou réinscription au club, le membre adhérent s'engage vis à vis du club et de ses dirigeants bénévoles à respecter le règlement suivant

ARTICLE I :
Chers amis adhérents, sachez qu'il est indispensable, pour le bon fonctionnement du club d'exiger une certaine discipline. Le club n'est pas propriétaire de la piscine et il y a des règles de sécurité que vous devez respecter.

ARTICLE II :
Lire attentivement les articles de ce règlement, car dès le retour du dossier d'inscription ou de réinscription au club, le membre adhérent s'engage vis à vis du club et de ses dirigeants bénévoles à respecter le règlement suivant.

2.2 Règle Générale : aucune inscription n'est remboursée :
Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.
2.3 : Seules les personnes ayant fourni un dossier complet seront adhérentes au club.

ARTICLE III :
Un nageur ne peut se présenter à l'entraînement que si son dossier est complet.
3.1 : Le Certificat Médical est obligatoire pour avoir le droit de pratiquer votre sport. Il est désormais valable 3 ans s'il n'y a pas de changement mais l'imprimé licence comporte un questionnaire de santé qu'il faut remplir très consciencieusement.
GROUPE ADULTES : **horaires strictement réservés à l'entraînement des adultes ou par dérogation à des jeunes à partir de 15 ans et sous certaines conditions.**
Natation : Lundi 20h00 - 21h30 Mercredi 20h00 - 21h30
AQUAGYM deux groupes :
Mardi 12h00 - 12h45 ou 13h00 - 13h45 et Samedi 18h00 – 18h45 ou 19h00 - 19h45

ARTICLE IV:
Les entraînements du lundi et mercredi soir de 20h à 21h30 sont strictement réservés aux adultes. Aucun enfant ne peut y participer sans l'autorisation d'un membre du bureau de l'association (le mineur d'au minimum 15 ans doit remplir le formulaire spécifique et avoir une raison valable et particulière et avoir un bon niveau de natation). Toute personne ne respectant pas ce règlement sera sanctionnée.

ARTICLE V :
Les entraînements se réalisent dans la piscine municipale mise à disposition du club.
Le club ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement ainsi que de la fermeture de celle-ci (dans la mesure du possible nous en informerons tous les adhérents)

ARTICLEVI :
Au cours de l'entraînement, les nageurs seront tenus de se plier aux directives des entraîneurs et de se conformer au programme prévu.
5.1 : le bonnet est obligatoire ainsi que le passage sous la douche avant de pourvoir se baigner.
5.2 : l'indiscipline ou le comportement extra sportif (injures - agressions - dégradation ou non-respect du Règlement Intérieur) entraînera l'exclusion du CLUB sans remboursement de cotisation.

ARTICLE VII :
Aucun adhérent ne peut pénétrer dans le bassin sans la présence et l'accord du maître-nageur.

Il est interdit de continuer à profiter des bassins après la fin du cours. Pour les horaires avec ouverture au public, cela reste possible si vous vous acquittez d'une entrée « public » avant d'entrer dans les vestiaires.

7.1 : Pour éviter les problèmes avec la mairie et le personnel de la piscine dus à l'indiscipline de certains, l'ouverture des portes se fait à 12 heures le mardi et 18 heures le samedi. Nul ne peut pénétrer dans les vestiaires avant ces horaires ni avant l'arrivée du maître-nageur qui assurera le cours.
Pour le 2ème groupe du samedi, l'horaire d'arrivée ne pourra excéder 18h55. Si problème éventuel, nous avertir très vite sous peine de ne pas pouvoir accéder à la piscine.

ARTICLE VIII :
La responsabilité du club n'est effective que pendant les entraînements, les compétitions ou les déplacements du club à l'exception du vol d'effets personnels ou de la détérioration d'objets personnels.
Des casiers sont à votre disposition dans les vestiaires.

ARTICLE IX :
Une assemblée générale ordinaire aura lieu chaque année. Nous invitons les familles à venir nombreuses nous faire part de leurs observations et suggestions éventuelles.

ARTICLE X :
Le premier lundi /mardi d'octobre au plus tard, débute toute nouvelle saison. Les entraînements sont assurés à dater de ce jour selon le calendrier que nous impose la mairie et au maximum jusqu'au début des grandes vacances scolaires, à l'exception de la fermeture de la piscine pour maintenance trimestrielle.

ARTICLE XI :
La piscine étant désormais ouverte au public lors de certains horaires affectés au club, il est impératif de respecter les consignes et les espaces qui vous seront alloués ainsi que les nouvelles consignes d'entrée. **Vous devez pour cela, vous présenter (soit au représentant du club, soit au personnel de l'entrée) et vous inscrire obligatoirement sur la liste de présence**.

La présence des tourniquets d'entrée et leur mode de gestion par la mairie devront obligatoirement être respectés. (entrée et sortie pour comptage des fréquentations)

ARTICLE XII : Contrôle d'honorabilité des Entraîneurs et Dirigeants :
La Fédération Française de Natation a mis en place au travers de la licence, un contrôle systématique de l'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport.
Sont concernées par cette mesure, toutes les personnes qui participent à l'organisation du club (élus, salariés ou bénévoles et exploitants ou dirigeants ainsi que les éducateurs sportifs)
Il est à noter que les personnes désignées ci-dessus qui n'accepteraient pas de faire l'objet d'un contrôle automatisé de leurs données personnelles d'identité devront obligatoirement quitter leur fonction d'éducateur sportif ou d'exploitant ou bénévole de l'association.

ARTICLE XIII :
Port du masque et Pass Sanitaire : à ce jour, il n'y a pas de règles sanitaires en vigueur.
Par contre, selon l'évolution de la situation sanitaire, toutes les règles et obligations établies tant par la Mairie, la FFN ou le Ministère de la Santé seront appliquées et nul ne pourra y déroger.

Impératif : Tous les nageurs et accompagnants devront se présenter obligatoirement aux membres de l'équipe encadrante des Marsouins ou au personnel de l'entrée de la piscine avant de rentrer dans les locaux pour contrôle et/ou enregistrement sur la liste des participants à chaque séance.

Le Comité de Direction

Formulaire Licence FFN - Majeurs

2026 2027

Type : ☐ Nouvelle licence ☐ Renouvellement ☐ Transfert - Nom du club : .....

J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) : .....

INFORMATIONS PERSONNELLES DU LICENCIE

Nom : ..... Prénom : .....

Nationalité : ..... Sexe (H/F) : ..... Date de naissance : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail personnel : ..... @ ..... Tél (01) : .....
(obligatoire) Tél (02) : .....

Je suis athlète handisport ☐

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « Licences » de la **Fédération Française de Natation**, 104 rue Martre , CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX

Je souhaite recevoir les e-maillings d'information dela FFN, Ligue, Comité et les E-maillings d'offres promotionnelles de la FFN et de ses partenaires ☐ OUI ☐ NON

TYPE DE LICENCE

Le titulaire d'une licence « compétition » ou « natation pour tous » susceptible d'exercer régulièrement ou à titre occasionnel une activité d'encadrement (d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou de bénévole susceptible d'intervenir auprès de mineurs) doit cocher la case relative au formulaire d'honorabilité dans l'encart « Encadrement » ci-dessous

NATATION POUR TOUS

- Natation ..... ☐
- Natation artistique ..... ☐
- Plongeon ..... ☐
- Water-Polo ..... ☐
- Eau-Libre ..... ☐
- Nagez Forme Santé ..... ☐
- Nagez Forme Bien-être ..... ☐

COMPETITION

- Natation (1) ..... ☐
- Natation Artistique (1) ..... ☐
- Plongeon (1) ..... ☐
- Water-Polo ..... ☐
- Eau libre (1) ..... ☐

Eau libre promotionnelle(2) ☐

(1) Comprenant la catégorie des maîtres
(2) Ne pouvant pas participer aux championnats de France

Je pratique l'eau froide / glacée ☐

ENCADREMENT

Contrôle d'honorabilité obligatoire

J'exerce des fonctions d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou suis susceptible d'intervenir auprès de mineurs au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport.
A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris, j'accepte ce contrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique d'honorabilité situé en page 4 ☐

	Entraineur	Officiel
Natation	☐	☐
Natation artistique	☐	☐
Plongeon	☐	☐
Water-Polo	☐	☐
Eau-Libre	☐	☐
Nagez Forme Santé	☐	
Nagez Forme Bien-être	☐	

- Président ..... ☐
- Secrétaire Général ..... ☐
- Trésorier ..... ☐
- *Autre Dirigeant* ..... ☐
- *Bénévole* ..... ☐

☐ Le soussigné atteste sur l'honneur, avoir répondu NON à toutes les questions du **QS - FFN Majeurs** dont le contenu est précisé en page 5

*Lorsqu'une réponse au QS - Majeurs est un **OUI**, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de six mois est exigé.*

NB: La pratique de la Natation en Eau Glacée, peut présenter des risques pour la santé du licencié. La délivrance d'une licence est subordonnée :
- à la présentation d'un certificat médical datant de moins de six mois attestant d'un examen médical spécifique à la discipline par un cardiologue incluant un électrocardiogramme (ECG) datant de moins de six mois également.
Ces éléments doivent donc être recueillis par le club et seront à présenter par le licencié en compétition.

ASSURANCE

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »

☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et «Assistance Rapatriement» comprise dans la licence FFN.

☐ **NON**, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et «Assistance Rapatriement» et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : 0,15 € ttc). Dans ce cas, envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN. (juridique@ffnatation.fr)

Garantie complémentaire

☐ **OUI,** je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible ci-après et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.

☐ **NON**, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à .....

Le .....

CLUB

LICENCIE

(le représentant légal pour les majeurs protégés)

1 er exemplaire au club
2 ème exemplaire au licencié

Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents de la FFN

saison sportive 2026/2027

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.
Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de sociétaire 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels[1]

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative[2].

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties

- **Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;**
- **les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;**
- **les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.**
  Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :
  - **les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;**
  - **les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;**
  - **les affections virales, microbiennes et parasitaires.**

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+[1]

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.
Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1. Le contenu des garanties figure au verso du présent document.
2. Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances et identifiée
sous le numéro Siren 775 709 702
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de natation
104 rue Martre
92110 Clichy

Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de **20,07€** pour la **période 2026/2027**, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de sociétaire 4730780 H.

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I.A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80 €	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne	23 000 € x taux	150 000 € x taux
- avec tierce personne	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
- par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels de base

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 0,15 € TTC. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.
En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées.

4 730 780 H Bordereau à adresser à MAIF - Associations Collectivités Entreprises - Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort

Je soussigné(e) (nom, prénom) ..... Date de naissance .....
Adresse .....
atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. Je joins un chèque de 20,07 € pour la saison 2026/2027, libellé à l'ordre de MAIF avec inscrit au dos le numéro de sociétaire 4730780 H. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription (date de réception du bordereau par FFN) jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.
Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à ..... Le .....
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Formulaire spécifique de contrôle «d'honorabilité»

2026 2027

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport et/ou aux fonctions d'arbitre au sens de l'article L.223-1 du code du sport.
A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu'à la fédération et au club au sein duquel j'exerce comme éducateur ou exploitant ou arbitre. Je serai alors dans l'obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L. 212-10 et L. 322-4 du code du sport.

J'ai compris l'objet de ce contrôle ☐

Licencié

Nom de naissance : ..... Prénom de naissance : .....

Nom d'usage : ..... Prénom d'usage : .....

☐ Vous êtes né(e) en France

Département de naissance : |__|__|__| Commune de naissance : .....|.....|

Arrondissement (si besoin)

☐ Vous êtes né(e) à l'étranger

Pays de naissance : ..... Commune de naissance : .....

Nom de la mère * : ..... Prénom de la mère* : .....

Nom du père* : ..... Prénom du père* : .....

** données facultatives, elles vous seront potentiellement demandées en cas de retour AIA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise n'est pas identique à celle qui figure au Répertoire National de l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un croisement avec le FIJAIS.*

SIGNATURE

Fait à .....

Le .....

LICENCIE

(le représentant légal pour les majeurs protégés)

SUIVEZ NOUS SUR ffnation.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

PARTENAIRE PRINCIPAL

PARTENAIRES OFFICIELS

Qestionnaire de Santé - FFN Majeurs

2026 2027

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
** NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié*		

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052- 92583 CLICHY Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnation.fr

SUIVEZ NOUS SUR ffnatation.fr

PARTENAIRE PRINCIPAL

PARTENAIRES OFFICIELS

QS- FFN Majeurs (la suite)

2026 2027

Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Toutes les licences - Compétition - Natation pour tous - Encadrement - Eau libre promotionnelle	Si réponse « **NON** » à toutes les questions du QS Sports – Majeurs	**NON**
	Si une réponse « **OUI** » à une question du QS Sports - Majeurs	**OUI**
Compétitions en eau Froide / glacée	Fournir un certificat médical de moins de 6 mois + ECG de moins de 6 mois etablis par un cardiologue.	

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

Je soussigné(e) : ..... [Nom - Prénom]

Nom du Club : ..... .

Demeurant : .....

.....

..... *[Adresse complète]*

Atteste sur l'honneur :

- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs.
dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... [Ville] le ..... [date]

Signature du licencié
(ou de son responsable légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

La Licence

2026 2027

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1 ,2 et 3, voire page 4 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

Attention le panier extraNat doit être vide en fin de saison, toutes les licences s'y trouvant avant le 25 août vous seront facturées.

Licences		Tarifs (€)		
		Part FFN	Part régionale (d)	TOTAL
Compétition	11 ans et moins	**30,6**	**14,3**	**44,9**
	12 ans et plus	**42,8**	**18,4**	**61,2**
Compétition « Estivale » (c)	11 ans et moins	**24,5**	**12,2**	**36,7**
	12 ans et plus	**26,5**	**14,3**	**40,8**
Natation Pour Tous	16 ans et plus	**16,1**	**4,3**	**20,4**
	15 ans et moins	**22,9**	**9,7**	**32,6**
Encadrement		**16,1**	**4,3**	**20,4**
Eau Libre Promotionnelle		**11,2**	**4,1 (e)**	**15,3**
J'apprends à Nager / Aisance Aquatique (a)		**13,1**	**2,3**	**15,4**
e-Licence		**13,1**	**2,1 (club)**	**15,2**
Surlicence « Natation Pour Tous » (b)		**2**	**1**	**3**
Titre de Participation – Découverte		**1,5**	**0,5**	**2**

(a) Dispositifs ministériels d'apprentissage "J'apprends à nager" et "Aisance Aquatique"
(b) Surlicence « Natation Pour Tous » disponible uniquement pour les clubs membres des fédérations affinitaires et/ou membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ayant conclu une convention spécifique avec la FFN (exemple : FSASPTT)
(c) Uniquement pour les licences Compétition prises entre le 1er juin et le 28 août.
(d) Le reversement par la FFN de la part régionale de chaque licence à la ligue régionale concernée est conditionné à la signature des documents qui forment la contractualisation et corollairement au respect des dispositions de son socle commun
(e) Selon l'événement, le reversement se fera soit au club organisateur ; soit au club de ligue en fin de saison eau libre